



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°10
DU 17 OCTOBRE 2014**

Présents :

BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry

Absents excusés :

**ARTAUX Laurence avec procuration à Martial BOUVARD
MUSIAUX Marie-Pierre avec procuration à CHUZEVILLE Jean-Paul**

Secrétaire de séance : Sylvie Benguella

Le maire fait passer le dernier compte rendu pour signature ; le conseiller Chuzeville Jean-Paul n'est pas d'accord sur le contenu de ce dernier au sujet de l'embauche de Mr Deray Kévin. Il précise que l'opposition n'est pas défavorable à son embauche en contrat à durée déterminée, si celle-ci est suivie d'un contrat d'avenir (CAV). Le maire rappelle qu'il est indiqué dans le compte rendu qu'il s'agit bien d'un contrat à durée déterminée et qu'il fait le nécessaire pour obtenir un contrat d'avenir. Il informe le conseil municipal qu'une dérogation a été obtenue pour que le dossier de Monsieur Deray Kévin passe en commission.

Convention de mise à disposition du presbytère, par la commune, à l'association « Les Amis du Vieux Rougemont ».

Les Amis du Vieux Rougemont souhaitent utiliser l'appartement du presbytère, situé au rez-de-chaussée pour diverses expositions comme « la maison du curé d'autrefois » ou la présentation d'anciennes cartes postales des villages du Canton... Mais avant d'engager les travaux de nettoyage et d'installer des meubles anciens, les membres de cette association souhaitent une autorisation de la commune pour occuper les lieux. En contrepartie, ils sont prêts à mettre à disposition leur terrain situé derrière la maison d'autrefois pour l'aménagement d'une aire de stationnement par la commune de Rougemont. Le maire précise que, devant le nombre important de véhicules qui stationnent au quartier de la Citadelle, créer du stationnement serait d'une grande utilité.

Le conseiller Chuzeville Jean-Paul demande qu'un bail de location soit fait entre le bailleur et le preneur.

Le Maire rappelle que la cave du presbytère est déjà occupée par l'association « Champ Pôté 2000 » pour la vinification de son vin, ce bâtiment pourrait ainsi devenir un lieu d'intérêt touristique. Le conseil municipal accepte la demande de l'association Les Amis du Vieux Rougemont à l'unanimité et autorise le maire à établir un bail de location.

Travaux intérieurs de l'Eglise

Le maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 octobre 2014 a déclaré les lots 2 « travaux charpente » et 4 « travaux d'électricité » infructueux. De ce fait, une nouvelle consultation a été demandée.

Le choix des entreprises pour cette opération sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Construction d'un garage pour l'école de Foot

Le Maire explique que, devant la quantité de matériel nécessaire à l'entraînement des jeunes footballeurs, les dirigeants souhaitent la construction d'un garage pour le stocker. Il présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Thévenot pour la réalisation de ce bâtiment qu'il juge utile. Les conseillers de l'opposition se demandent si le conseil municipal ne privilégie pas le club de foot « La Concorde ». Le maire répond que certaines associations (ACPR, Rougemont Scrabble, Ruramusique...) peuvent aujourd'hui bénéficier du bâtiment d'accueil périscolaire dit « La Maison des Rubribambins », un bâtiment âgé de 3ans seulement. Les associations sportives vont également prochainement bénéficier d'un nouveau gymnase. Il estime donc juste d'aider La Concorde et affirme qu'il ne s'agit pas de préférence mais tout simplement d'une volonté d'aider le monde associatif.

Le conseiller Chuzeville Jean-Paul demande s'il y a des conditions convenues avec les dirigeants de La Concorde pour le montage de ce futur garage. Oui, lui répond le maire, la commune réalisera la plateforme en béton et les membres du club les murs, la charpente et le toit.

Le devis de l'entreprise Thévenot d'un montant de 3 401.75 euros est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Echange de terrain avec Monsieur Ménétrier

Le maire rappelle que lors de la réunion du 18 avril 2014 le conseil municipal, à l'unanimité, acceptait d'échanger avec monsieur Ménétrier ses parcelles AK15 / AK17 et AK209 situées le long du chemin « du Ruisseau » contre l'ancienne gare de marchandises et son terrain.

Les parcelles de Mr Ménétrier représentent une surface totale de 1042m² au prix estimé de 35 € au m², soit un montant total de 36 470 €.

L'ancienne gare de marchandises a été accordée aux plus offrants, Mr Ménétrier et sa compagne Madame Bonmarchand, pour un montant de 21 000 euros.

Le terrain où est posée l'ancienne gare de marchandises représente une surface de 15ares70ca au prix de 12 euros au m² soit 18 840 €.

L'ensemble gare et terrain représente donc un montant total de 39 840 euros.

Le montant restant à percevoir par la commune est donc de **3 370 €**.

Monsieur le maire explique de Monsieur Ménétrier souhaite maintenant que cet échange se fasse entre la commune et sa compagne, madame Bonmarchand Séverine.

Pour conserver l'échange, le maire propose que la commune achète ces 3 parcelles à Mr Ménétrier et que Mme Bonmarchand rembourse à la commune l'achat de ces 3 terrains + les **3 370 euros** restant dû.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'échanger les terrains dans ces conditions.

Réalisation du chemin piétonnier sur l'ancienne voie ferrée

Le maire explique que cette opération doit se faire en plusieurs étapes.

1/ Prendre une délibération indiquant que le conseil municipal est intéressé par cette réalisation.

2/ Etablir un état des lieux avec des représentants de Réseau Ferré de France.

3/ Décider du montant des frais de gestion.

Le conseiller Chuzeville Jean-Paul demande où commencerait et où se terminerait ce futur chemin piétonnier. Le maire rappelle que ce dernier démarrerait au niveau de l'ancien passage à niveau à l'entrée de la commune associée de Montferney et se terminerait au carrefour avec la Rue des Juifs. Il précise aussi qu'il sera nécessaire de confier la sécurisation de ce dernier à un cabinet d'étude.

Le conseil municipal vote à l'unanimité qu'il est intéressé par cette réalisation.

Archives des communes associées de Chazelot et Montferney

Les travaux de la salle de Chazelot Montferney vont commencer. Les maires délégués des communes précitées demandent la permission de déplacer tous les documents s'y trouvant vers la salle d'archives de la mairie de Rougemont et de les laisser définitivement à cet endroit.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette requête.

Subvention aux associations

La deuxième adjointe, Séverine Ducroux, avant de présenter les montants des subventions retenus par la commission « sport culture jeunesse vie associative » le 15 octobre 2014, informe le conseil municipal que certaines associations n'ont pas présenté leur bilan financier de l'année écoulée. Elles ne percevront, de ce fait, pas leur subvention.

Les montants seront les suivants :

Concorde Football	2000,00 euros
APPMA La Truite	200,00 euros
ACCA La Saint-Hubert	110,00 euros
AS Handball	1000,00 euros
Association des donneurs bénévoles de sang	250,00 euros
ACPR	1000,00 euros
CORR	250,00 euros
Souvenir Français	100,00 euros
Gymnastique détente à Rougemont	400,00 euros
Jeunes Sapeurs-Pompiers	300,00 euros
LPO	100,00 euros
Tennis Club	800,00 euros
Amicale du personnel	200,00 euros
Judo Club	400,00 euros
Les Pattes Bol	150,00 euros
Rougemont scrabble	100,00 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants proposés par la commission « sport culture jeunesse vie associative ».

Travaux de rénovation de la salle de Chazelot Montferney

Les maires délégués de Chazelot et Montferney, François-Xavier Culot et Catherine Millet présentent au conseil municipal les entreprises qui ont été retenues par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 5 septembre 2014 et précisent aussi que certains prix ont été revus et modifiés à la demande du maître d'œuvre HDL.

- Lot 1 : Terrassement VRD gros œuvre enduits
Entreprise Guérin pour un montant de 27 775.21 € HT
- Lot 2 : Charpente couverture zinguerie
Entreprise Guérin pour un montant de 4 966.86 € HT
- Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures
VD Menuiserie pour un montant de 10 164.03 € HT
- Lot 4 : Doublages cloisons plafonds peinture revêtements
Entreprise Ciglia pour un montant de 16 867.00 € HT
- Lot 5 : carrelage Faïence
Entreprise Ricord pour un montant de 11 000.19 € HT
- Lot 6 : Plomberie sanitaire
Entreprise Chêne pour un montant de 5 851.00 € HT

- Lot 7 : Electricité VMC chauffage électrique

Entreprise Grand Est Energies pour un montant de 11 692.12 € HT

Avant l'appel d'offres, l'opération avait été estimée par notre maître d'œuvre HDL à 97 406,52 € HT. Après ouverture des enveloppes, il s'élève à 88 316,41 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces offres pour un montant total de 88 316,41 euros HT.

Travaux parcours santé.

La deuxième adjointe, Séverine Ducroux, prend la parole et rappelle que la commission « parcours santé » est composée d'élus, de personnes extérieures au conseil municipal et de jeunes adolescents.

En charge de ce dossier, elle informe le conseil municipal que tous les agréés doivent être changés et le conseiller Gérard Jupille, responsable des garants, précise qu'un élagage aura lieu le long du parcours et qu'il y aura aussi quelques arbres à abattre. Elle présente le devis retenu. Il s'agit de celui de l'entreprise Bois d'Orraine pour un montant de 9 538.25 euros HT. Le conseil municipal accepte ce montant à l'unanimité et autorise le dépôt du dossier de subvention auprès du Conseil Général du Doubs.

Travaux d'assainissement rue Léonel de Moustier, rue Colonel Maurin et Ruelle Fourquelle.

Le maire présente au conseil municipal une estimation de 196 000 € HT pour équiper les rues précitées de réseaux séparatifs.

Le maire rappelle que ces travaux sont obligatoires pour le bon fonctionnement de la future station d'épuration. Par ailleurs, le coût réel de cette construction s'avérant bien inférieur à celui estimé, la commune peut s'engager financièrement dans ces travaux.

Il demande donc au conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau et d'engager les travaux en cas d'acceptation par ces organismes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Présentation du programme des travaux 2014/2015

Le maire informe que certains travaux pourront être réalisés en régie et d'autres par des entreprises extérieures. Ils seront imputés sur les crédits de fonctionnement ou d'investissement.

A Budget de fonctionnement :

Travaux réalisés par des entreprises :

- Elagage de voies communales,
- Curage de fossés,
- Peinture routière,
- Emplois partiels (émulsion) :
 - chemin des Longues Royes
 - parking près du Crédit Mutuel
 - parking du Vieux Moulin

Travaux réalisés en régie :

- Abattage d'arbres :
 - parking du Vieux Moulin,
 - cimetière,
- Réfection du scellement des grilles d'évacuations de l'eau de pluie
 - Morchamps,
 - Parking près du Crédit Mutuel,
- Agrandissement du parking dit « des Abattoirs »

B Budget Investissement.

Travaux réalisés par des entreprises

- Assainissement, séparation des réseaux d'eau de pluie et d'eaux usées :
 - Lotissement de Moustier,
 - Lotissement Colonel Maurin,
 - Ruelle Fourquelle.
- Réfection de voirie
 - Chemin près de chez Bernard Guérin à Montferney,
 - Chemin de Cachotte,
 - Chemin reliant Morchamps à Mondon
 - Chemin de Montaucivey

Demande d'études

- Sécurité des entrées de communes (ralentisseurs)
 - Route de Tressandans
 - Route de Besançon
 - Route de Bonnal
 - Route de Gouhelans
 - Route de Cuse
 - Montferney

- Aménagements divers :
 - Place de la Mairie
 - Parc du Breuil
 - Chemin du Périscolaire

Le maire délégué de Morchamps, Claude Courgey, demande que le mur de soutènement situé entre le parking derrière le crédit Agricole et la Place du Marche soit dans ce programme.

Le maire prend note de ce point.

La séance est levée à 22h40

<p>Prochaine réunion Vendredi 14 novembre 2014 à 20h30</p>
--